



PLAN FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN BREF

Trois lignes directrices et six thèmes
d'action pour les autorités fédérales



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable



Introduction

Vous avez sous les yeux un bref aperçu du troisième Plan fédéral de développement durable (PFDD). Ce document est ambitieux, car notre pays veut être un modèle en matière de développement durable en Europe d'ici 2030.

Il y a urgence. Nous faisons aujourd'hui face à d'énormes défis et sommes confrontés à diverses crises internationales. La crise sanitaire a en outre accru les inégalités et démontré, plus que jamais, la nécessité d'un changement systémique. Elle a également ralenti notre développement durable, tout comme la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Belgique.

Avec ce plan, le gouvernement fédéral passe à la vitesse supérieure pour réaliser l'Agenda 2030 de l'ONU, les ODD et la Vision stratégique fédérale à long terme (VLT) en matière de développement durable.

VLT ?

La Vision stratégique fédérale à long terme en matière de développement durable comprend 55 objectifs que les autorités fédérales souhaitent atteindre d'ici 2050. Ils contribuent à une plus grande cohésion sociale, à une économie adaptée, à la protection de l'environnement, et poussent les autorités fédérales à assumer leurs responsabilités sociétales. Ils sont liés à certaines compétences fédérales, telles que la lutte contre la pauvreté, la santé publique, la mobilité, l'énergie, le changement climatique et la coopération au développement. La vision comprend également des indicateurs concrets permettant de vérifier si la société belge est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs.

COHÉRENCE ET COLLABORATION

Pour être efficace, une politique en matière de développement durable doit émaner simultanément de différentes autorités. C'est la seule manière de relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et de mener une politique qui tienne toujours compte des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Une plus grande cohérence et une meilleure collaboration au sein des autorités fédérales sont essentielles à cet égard. C'est la raison pour laquelle trois lignes directrices et six thèmes d'action ou domaines de travail sont formulés dans le plan. Ils permettent de prendre des mesures transversales et ciblées, nécessaires à la réalisation des ODD et de la VLT. Le plan complète ainsi les politiques des SPF/SPP et permet une meilleure coordination en matière de développement durable.

PARTICIPATION ET SUIVI

Comme le prescrit le développement durable, ce plan a été élaboré dans le cadre d'un trajet participatif impliquant les parties prenantes au sein de la société et de différents secteurs. Cette approche participative sera également étendue au suivi du plan.





TROIS LIGNES DIRECTRICES

- 1.** Une mise en œuvre accélérée des ODD
- 2.** Cohérence des politiques
- 3.** L'État montre l'exemple



1. Une mise en œuvre accélérée des ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) sont intégrés dans tous les engagements des autorités fédérales.

- Les ODD sont reformulés en objectifs et en indicateurs nationaux, afin de pouvoir faire l'objet d'un suivi.
- Chaque plan d'orientation important mentionne la manière dont il contribue aux objectifs.
- La communication sur les ODD, tant vis-à-vis du public qu'au sein des autorités, sera renforcée.
- Les SPF/SPP bénéficient d'un appui et d'instruments pour intégrer les ODD.
- Les parties prenantes sont activement impliquées dans la politique de développement durable.

1.1.

DES OBJECTIFS CLAIRS

Les ODD sont reformulés en objectifs clairs, dans le contexte national. Ils s'inscrivent dans une trajectoire mesurable, cohérente, réalisable et conforme aux politiques européennes, fédérales et régionales.

1.2

UN SUIVI EFFICACE

Le gouvernement fédéral assure un suivi structurel et régulier des ODD. À cette fin, il établit une liste d'indicateurs qui couvrent tous les aspects des ODD et correspondent aussi étroitement que possible aux indicateurs d'autres plans des autorités fédérales.

1.3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUS LES ENGAGEMENTS

Le développement durable devient un élément cohérent de toute compétence.

- Tous les membres du gouvernement fédéral incluent le développement durable dans leur note de politique générale.
- Tous les plans stratégiques comprennent des objectifs de développement durable.
- Chaque SPF/SPP formule des actions concrètes qui contribuent aux ODD. Les cellules de développement durable se chargent ensuite de les mettre en œuvre.
- Tous les SPF/SPP suivent les actions en faveur du développement durable. Leur rapport est transmis non seulement au Conseil des ministres et à la Chambre des représentants, mais aussi aux principaux conseils consultatifs. Nous stimulerons ainsi le dialogue relatif à la mise en œuvre des ODD dans la politique fédérale.
- Afin que les politiques soient cohérentes, sensibles à la question du genre et durables, nous resserrons les liens entre les personnes qui coordonnent le développement durable, d'une part, et celles qui coordonnent l'approche intégrée de l'égalité entre les genres, la diversité, la lutte contre la pauvreté et la cohérence des politiques pour le développement, d'autre part.
- Les objectifs de développement durable feront également partie intégrante de l'analyse d'impact de la réglementation.

1.4

DES INFORMATIONS ET DES OUTILS PRATIQUES

Le fait de disposer de plus d'informations, d'appui et d'outils pratiques doit permettre aux SPF/SPP de mettre plus facilement en œuvre les ODD.

- Une vaste campagne d'information sera menée à cet égard.
- Un inventaire des instruments de mise en œuvre existants sera dressé. Ceux-ci doivent couvrir tous les thèmes et groupes cibles et seront élargis si cela s'avère nécessaire.
- Un trajet d'accompagnement est mis en place pour aider les SPF/SPP à intégrer les ODD dans leur stratégie.
- Collaborateur.trice.s et dirigeants peuvent suivre une formation consacrée à la durabilité et ce thème fait partie de l'évaluation des dirigeants.
- La communication sur les ODD devient une constante. Chaque institution mentionne les ODD dans son projet de note d'orientation, ses accords et ses plans. Les ODD seront aussi évoqués dans les rapports annuels, lors des conférences et dans la communication avec les citoyens.

1.5

UN DIALOGUE STRUCTUREL AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les autorités fédérales renforcent leur approche participative et permettent aux SPF/SPP d'impliquer plus facilement les parties prenantes dans la politique.

- Un inventaire des conseils consultatifs fédéraux, des instruments et des institutions interfédérales sera dressé. Il sera ainsi plus facile d'identifier et de contacter les parties prenantes.
- Une charte, contenant un aperçu des processus de participation, sera élaborée. Cela permettra de déterminer quelle méthode participative est appropriée et à quel moment.
- Un dialogue structurel sera entamé entre les parties prenantes et les principaux conseils consultatifs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- Chaque SPF/SPP se penchera sur la manière dont les experts du vécu peuvent jouer un rôle dans la politique. Sur la base des projets existants, il sera examiné dans quelles situations il est efficace de les déployer.

ODD ?

Les Objectifs de Développement Durable font partie du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015. Il s'agit de 17 objectifs, assortis de 169 cibles et d'indicateurs à atteindre d'ici 2030. Ils forment un tout intégré, universel et porteur de transformation en vue de changer de mode de développement.



2. Cohérence des politiques

Les mesures politiques sont parfois antagonistes. Elles peuvent aussi avoir des effets négatifs imprévus. Nous prévoyons des actions pour rendre les politiques plus cohérentes et éviter ces effets négatifs.

- La coordination des actions adoptées dans le cadre de l'Agenda 2030 est confiée à un membre du gouvernement.
- Les mécanismes interdépartementaux seront ajustés en vue d'une collaboration accrue.
- Il y aura davantage de coordination et d'échanges entre les SPF/SPP.
- Nous mettons au point une approche intersectionnelle des plans d'action.
- Nous affinons l'analyse d'impact de la réglementation.
- Nous prenons des initiatives pour améliorer la cohérence des mesures adoptées par les autorités fédérées.
- Nous suivons et intégrons les développements en matière de cohérence des politiques au niveau international.

2.1.

COORDINATION EFFICACE

Un membre du gouvernement est chargé de coordonner les actions de l'Agenda 2030. Nous voulons ainsi garantir l'intégration des ODD dans les processus politiques importants et la cohérence entre les initiatives des SPF/SPP.

Les réseaux de mécanismes interdépartementaux existants, tels que le Groupe interdépartemental de coordination Gendermainstreaming ou le Réseau diversité fédéral, collaboreront plus étroitement. Ils harmoniseront leurs instruments et veilleront à ce que leurs plans contribuent à l'Agenda 2030.

2.2

COHÉRENCE DES POLITIQUES

Nous luttons contre les chevauchements et les mauvais compromis en accroissant la collaboration et en adoptant une approche intersectionnelle.

- Un nouveau groupe de travail sur la cohérence des politiques assure l'échange de connaissances entre les SPF/SPP, coordonne les points focaux départementaux et assure un lien permanent avec le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement.
- Les personnes en charge de la coordination des plans thématiques fédéraux et interfédéraux vont collaborer plus étroitement. Elles coordonnent mieux leurs plans et adoptent une approche intersectionnelle à cet égard. Cela permet de garantir qu'un plan tienne compte de la diversité au sein de groupes cibles parfois considérés de manière trop homogène.
- Les personnes en charge de la coordination échangent leurs connaissances et pratiques. Elles reçoivent une formation en matière d'intersectionnalité. Par ailleurs, des outils concrets sont développés pour une approche intersectionnelle des futurs plans d'action.

2.3

DES ACTIONS PLUS COHÉRENTES DES AUTORITÉS

Nous stimulons la cohérence à tous les niveaux politiques.

- Une bonne application de l'analyse d'impact de la réglementation garantit une plus grande cohérence des politiques au niveau fédéral. Nous révisons l'instrument.
- Nous prenons également des initiatives pour améliorer la cohérence des actions des entités fédérées.
- Nous alignons la politique de développement durable sur celle de la coopération au développement afin d'éviter les chevauchements.



3. L'État montre l'exemple

Les autorités fédérales deviennent une organisation durable avec une politique d'achat durable.

- Nous prenons des mesures en faveur de l'égalité entre les genres au sein des autorités, de la réintégration des fonctionnaires malades de longue durée, des perspectives de carrière pour les collaborateur.trice.s moins qualifié.e.s, de la diversité, de la gestion responsable et de la gestion environnementale.
- La durabilité gagne en importance dans l'attribution des marchés publics.

3.1. UNE ORGANISATION DURABLE EFFICACE

Les autorités fédérales rendent leur propre organisation plus durable. Les initiatives que de nombreux SPF/SPP ont déjà lancées serviront d'exemple.

- Chaque SPF/SPP s'engage en faveur de la responsabilité sociale dans son propre environnement et soutient le travail bénévole.
- Les autorités fédérales réfléchissent à la manière de prendre davantage en compte la santé de leur personnel.
- Nous améliorons la réintégration et la réorientation du personnel. La collaboration entre les institutions peut offrir des perspectives au personnel pour lequel il n'existe pas de solution interne.
- Tous les membres du personnel se voient offrir des possibilités de carrière et de développement. Tout membre du personnel des niveaux C et D peut suivre des formations.
- Il faut que le personnel des autorités fédérales reflète la diversité de la société :
 - > Les SPF/SPP reçoivent un soutien pour l'élaboration d'une politique d'égalité entre les genres et de diversité. Une description de rôle pour les fonctionnaires en charge de la diversité va être élaborée.
 - > La dimension du genre est prise en compte dans le cadre du recrutement. Nous encourageons les femmes à opter pour des postes de direction et prenons des mesures pour briser le plafond de verre.
 - > Nous recrutons davantage de personnes handicapées, les encourageons à postuler à des emplois au sein des autorités fédérales et améliorons leurs conditions de travail.
 - > La diversité fait désormais partie de notre communication interne.
- Nous nous penchons sur l'écologisation du parc automobile, la vente d'ordinateurs amortis au personnel, la biodiversité dans les domaines fédéraux et la nourriture durable dans les restaurants fédéraux.
- Nous facilitons l'utilisation du vélo par les fonctionnaires fédéraux.

UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉS

Nous rendons plus durable la politique d'approvisionnement des autorités fédérales.

- Nous révisons la procédure d'attribution des marchés publics afin que la durabilité joue un rôle dans le choix du fournisseur. Nous imposons des critères de durabilité dans les cahiers des charges pour un certain nombre de groupes de produits.
- L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes prend des mesures pour mieux coordonner les activités concernant le développement durable, le genre et les marchés publics.
- Chaque contrat-cadre pour l'achat d'équipements tels que des ordinateurs fixes et portables doit tenir compte de critères durables. Il s'agit d'une étape vers l'intégration des droits de l'homme et du devoir de vigilance dans les marchés publics et les partenariats public-privé.
- Nous étudions la mise en œuvre du guide des achats sociaux #webuysocialEU.
- Nous mettons en œuvre la stratégie européenne « De la ferme à la table » et établissons des critères pour un approvisionnement alimentaire durable.

> **Les nouvelles informations sur le devoir de vigilance dans les achats informatiques et l'approvisionnement alimentaire durable seront disponibles sur la plateforme www.guidedesachatsdurables.be**



SIX THÈMES INTERDÉPARTEMENTAUX

- 1.** Ne laisser personne de côté
- 2.** Renforcer la résilience face aux risques
- 3.** Transformer l'économie belge
- 4.** Changer de modèle de mobilité
- 5.** Financement durable
- 6.** International



1. Ne laisser personne de côté

Une politique durable ne laisse personne de côté. Nous prenons des mesures en faveur d'une plus grande cohésion sociale, en prêtant attention aux groupes les plus vulnérables et à la dimension du genre.

- Nous rendons les droits sociaux et la justice accessibles à tous.
- Nous veillons à la cohérence des plans de lutte contre la pauvreté au sein des autorités fédérales et entre les différents niveaux de pouvoir.
- Nous évaluons les effets sociaux des politiques en matière d'emploi, simplifions les régimes de congé et étudions l'incidence du télétravail.
- Nous luttons contre les inégalités et améliorons nos connaissances à cet égard.
- Nous prenons des mesures pour lutter contre la pauvreté.

1.1.

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS AUX DROITS CLAIRS

Les droits sociaux et la justice doivent être accessibles à tous.

- Nous mettons en place des cabinets d'avocat dédiés à l'aide juridique, composés d'équipes pluridisciplinaires, et évaluons leur fonctionnement.
- Nous informons mieux de leurs droits sociaux les personnes qui peuvent en bénéficier. Simultanément, nous automatisons ou facilitons autant que possible l'octroi de ces droits.
- En ce qui concerne les sans-abri, le système de l'adresse de référence est renforcé pour leur permettre de se prévaloir plus aisément de leurs droits.
- Les informations concernant le soutien aux familles monoparentales seront compilées.
- Nous étudions la possibilité d'augmenter certaines mesures d'appui et de fournir une aide progressive en fonction des revenus.

1.2

GÉRER EFFICACEMENT LES PLANS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La pauvreté et les inégalités requièrent une approche structurée et transversale. Tel est l'objectif du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Sa mise en œuvre requiert que toutes les autorités collaborent de manière optimale.

- Nous renforçons la collaboration entre les SPF/SPP dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan.
- Nous collaborons avec les autres niveaux de pouvoir pour harmoniser, et ainsi renforcer, les plans des différentes autorités.

1.3

GARANTIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES

Nous veillons à ce que les formes de travail flexibles soient conformes à notre droit du travail et à notre sécurité sociale, à ce qu'un bon équilibre soit possible entre vie professionnelle et vie privée, et à ce que le télétravail soit bien encadré.

- Nous évaluons les effets sociaux de la réglementation sur les flexi-jobs, les activités complémentaires, l'économie collaborative et le travail faisable et maniable. Nous créons un modèle d'évaluation commun à tous les SPF/SPP et une plateforme d'échange de bonnes pratiques.
- Nous simplifions, harmonisons et optimisons les régimes de congé pour soins et pour l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- Nous étudions les effets positifs et négatifs de différentes formes de télétravail (en accordant une attention particulière au genre et au handicap), ainsi que la manière dont le télétravail peut être généralisé.

1.4

CONSTRUIRE UNE PLUS GRANDE COHÉSION SOCIALE

Les personnes confrontées à des inégalités sont trop nombreuses aujourd'hui. Nous prenons des mesures contre ces inégalités, accroissons nos connaissances à cet égard et développons une approche spécifique contre les inégalités en matière de santé.

- Nous luttons contre les discriminations et les inégalités.
 - > Nous œuvrons en faveur de l'égalité entre les genres, développons notre politique de lutte contre la discrimination et combattons le racisme.
 - > Nous participons à des campagnes internationales et promouvons les droits des minorités dans les négociations internationales.
 - > Nous intégrons une perspective tenant compte du genre dans la politique des autorités fédérales et adoptons une politique de communication externe sensible à la dimension de genre.
 - > Nous améliorons l'efficacité de notre législation et mettons davantage l'accent sur la lutte contre la discrimination. Les lois anti-discrimination sont révisées.

- > Les crimes de haine sont mieux enregistrés et de manière plus efficace.
- > La communication des autorités fédérales doit être accessible et claire pour chaque groupe cible.

- Nous améliorons la collecte de données sur l'égalité et l'utilisation de ces données.
- Nous luttons contre les inégalités en matière de santé.
 - > Nous développons un outil, une Évaluation de l'impact sur l'équité en matière de santé (EIES), pour identifier et anticiper les effets des mesures sur les groupes à risque.
 - > Nous simplifions l'administration relative aux maladies chroniques en améliorant la collaboration entre les services sociaux.
 - > Nous agissons de manière à ce que chaque citoyen(ne) dispose d'une assurance maladie-invalidité.
 - > Afin de prévenir l'endettement, nous visons à informer de manière claire et transparente sur les coûts réels des soins, directement vis-à-vis du public et par la formation des prestataires de soins.

1.5

LUTTER SYSTÉMATIQUEMENT CONTRE TOUS LES ASPECTS DE LA PAUVRETÉ

Nous intensifions la lutte contre la pauvreté par quatre actions majeures.

- Une stratégie interfédérale tentera de remédier à la situation des sans-abri, avec des rôles et responsabilités clairs pour chaque niveau de pouvoir.
- Nous augmentons les allocations minimales pour les rapprocher du seuil de pauvreté.
- Nous mettons fin à l'insécurité juridique des cohabitants. Nous harmonisons tous les systèmes de sécurité sociale et de protection sociale afin que le statut de cohabitant ait la même signification partout et que les effets pervers disparaissent.
- Nous prenons des mesures contre le crédit facile et informons mieux les personnes vulnérables sur les risques liés à l'endettement.



2. Renforcer la résilience face aux risques

De nombreux défis mondiaux peuvent avoir de graves conséquences sur la situation économique, écologique et sociale dans notre pays. Nous allons davantage anticiper les crises et réduire notre vulnérabilité.

- Nous allons professionnaliser la gestion des crises, développer une politique d'adaptation et accroître la résilience de notre système de santé.
- Nous luttons contre le commerce illégal de bois et d'espèces animales et renforçons les inspections du commerce électronique.
- Nous garantissons un environnement marin sain.
- Nous lançons un plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens.

2.1. **GÉRER LES RISQUES DE CATASTROPHES**

Les crises mondiales affectant le climat et la biodiversité ne sont pas des processus indépendants. Elles se renforcent mutuellement. Nous réduisons les risques en augmentant notre résilience simultanément aux niveaux économique, social, sanitaire et environnemental.

- Nous créons une plateforme de consultation nationale, spécialisée dans la gestion de crise, avec des experts des SPF/SPP concernés. Cette plateforme permet de professionnaliser les plans d'urgence, facilite le rôle du Centre national de crise en cas de catastrophe et aide les différents secteurs à se préparer à une crise qui les affecterait.
- Le gouvernement fédéral élabore une politique générale d'adaptation au changement climatique, avec une politique d'adaptation spécifique pour les soins de santé et un Centre d'excellence belge sur le climat.
- Nous tirons les leçons de la crise du COVID-19 et nous nous préparons mieux aux futures crises sanitaires dans une perspective interdépartementale, nationale et internationale. Une réflexion approfondie sera menée sur le financement, l'organisation et la stratégie de la Belgique en matière de santé publique. Ce débat doit oser proposer des transformations et des réformes fondamentales, être multidisciplinaire et impliquer tous les secteurs de la santé.

> Ces actions reposent sur l'Accord de Paris et les accords de la COP15.

2.2

ACCENTUER LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS

Le commerce illégal constitue une menace pour la biodiversité et peut avoir un impact dévastateur sur les moyens de subsistance de la population et sur les économies locales. La lutte contre le commerce illégal est une priorité, dans un cadre européen et international, et impliquant différents départements.

- Nous renforçons les moyens de lutte contre le commerce illégal. Nous élargissons notre expertise relative au bois en mettant en place un Centre médico-légal du bois et augmentons l'échange de connaissances avec toutes les instances de contrôle et le pouvoir judiciaire sur les tendances observées aux niveaux européen et international. Des actions de sensibilisation seront menées avec les pays d'origine et de destination.
- Le commerce électronique fera l'objet de plus d'inspections. Les autorités fédérales veulent garantir des conditions de concurrence équitables, lutter contre la concurrence déloyale et renforcer le tissu entrepreneurial belge. Elles mettront en place des services d'inspection du commerce électronique puissants, transversaux et inter-SPF/SPP, avec les bons profils : des experts en science des données aux développeurs d'applications, en passant par des experts du commerce électronique. Nous informons le grand public des dangers du commerce électronique et des initiatives pour combattre ceux-ci.

2.3

UN ENVIRONNEMENT MARIN SAIN

Il est important pour le développement durable que l'environnement marin soit sain. À cette fin, il faut des règles claires sur ce qui peut et ne peut pas être fait sur les fonds marins belges. Toutefois, la loi visant la protection du milieu marin a 20 ans et a besoin d'être actualisée : les activités humaines en mer se sont développées, le cadre juridique belge a évolué et beaucoup de nouvelles réglementations internationales ont vu le jour.

Un projet d'amendement de la loi, soutenu autant que possible par tous les services publics compétents, est soumis au ministre de la mer du Nord.

2.4

MOINS DE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Afin de réduire l'exposition de la population et de l'environnement à ces substances, les autorités fédérales élaborent un plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) en accordant une attention particulière aux personnes en situation précaire et à l'impact différent que ces substances peuvent avoir sur les hommes et les femmes.

- > Des campagnes de sensibilisation du grand public et du personnel sanitaire aux risques des perturbateurs endocriniens seront mises en œuvre.
- > Nous collectons des informations sur les perturbateurs endocriniens en collaboration avec d'autres pays européens. En partageant ces informations avec les producteurs et les distributeurs, nous pouvons soutenir les pionniers en la matière et accélérer les mesures visant à remplacer ces substances.
- > Nous examinons quels instruments économiques pourraient réduire l'utilisation des perturbateurs endocriniens. Nous tenons explicitement compte à cet égard d'un éventuel impact sur la pauvreté, les PME et la question du genre.
- > S'ils sont mieux informés, les employeurs et le personnel peuvent adopter de meilleures mesures préventives. Les risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens seront donc abordés dans diverses commissions paritaires et dans le cadre de formations destinées aux services de prévention. L'adaptation de règlements pertinents, tels que ceux concernant la protection de la maternité, est également possible.
- > Nous créons une base de données centrale afin de mieux comprendre le lien entre la santé et les perturbateurs endocriniens. Celle-ci sera accessible à tous les services compétents.



3. Transformer l'économie belge

L'économie belge doit évoluer de manière à contribuer aux objectifs de développement durable. Des modèles économiques alternatifs et une durabilité accrue de la consommation, de la production et des systèmes alimentaires s'imposent à cette fin.

- Nous soutenons et promovons l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'économie sociale et l'économie collaborative.
- Nous encourageons les consommateur.trice.s à adopter des modes de consommation durables.
- Nous encourageons le recours à la signature numérique.
- Nous contribuons à des méthodes de production plus responsables en investissant dans les nanomatériaux et dans l'extraction plus durable du sable en mer du Nord.
- Nous posons les bases de la transition vers des systèmes alimentaires durables.

3.1.

PASSER À UNE SOCIÉTÉ ET UNE ÉCONOMIE CLIMATIQUEMENT NEUTRES

Le changement climatique provoque des conditions météorologiques extrêmes dont le coût social, économique et humain est énorme. Les communautés les plus vulnérables sont les plus durement frappées. Pour limiter le réchauffement de la planète, nous devons réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre.

- > Les autorités fédérales soutiennent fermement le Pacte vert européen, le paquet de propositions « Fit for 55 » et l'Accord de Paris.
- > Nous veillons à ce que les politiques et mesures climatiques fédérales soient mieux définies, que leur mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi structurel et que leur impact soit évalué.

3.2

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les autorités fédérales veulent promouvoir l'économie circulaire. Nous traduisons les plans européens au niveau national en un nouveau plan fédéral pour l'économie circulaire. Le plan comprend toute une série d'actions telles que le lancement du projet d'investissement « *Belgium Builds Back Circular* », le remplacement des produits chimiques dangereux et la lutte contre le blanchiment écologique.

3.3

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Nous voulons mieux comprendre et promouvoir l'économie collaborative. Celle-ci est en constante évolution. Nous acquerrons des connaissances supplémentaires à ce sujet, les diffuserons plus largement et créerons un cadre efficace à cet effet.

3.4

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Nous voulons rassembler et diffuser des connaissances sur l'économie de la fonctionnalité : une analyse économique du modèle permettra d'identifier ses forces et ses faiblesses, ainsi que les mesures politiques envisageables pour la promouvoir auprès des entreprises.

3.5

DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ ET LA CRÉDIBILITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Même s'il s'agit d'une compétence régionale, nous promovons l'économie sociale en mettant un œuvre une politique d'accompagnement. Nous stimulons l'entrepreneuriat social, augmentons la visibilité de l'économie sociale et la faisons connaître au grand public. Nous impliquons les Régions dans nos projets.

- Par le biais d'une consultation interdépartementale avec les SPF/SPP intéressés, nous définissons les attentes et les actions possibles au niveau fédéral.
- Nous élaborons un plan d'action fédéral pour l'économie sociale.
- En collaboration avec les trois Régions, nous élaborons des indicateurs nationaux pour l'économie sociale et la stimulation de celle-ci.
- Parallèlement aux trois Régions, les autorités fédérales soutiennent une position belge ambitieuse en matière de développement de l'économie sociale au niveau européen.

3.6

ASSURER LA PROMOTION DE PRODUITS DURABLES

Nous facilitons le choix de produits durables dans le commerce.

- Nous informons les personnes qui achètent un produit énergivore des coûts annuels résultant de sa consommation électrique. Nous favorisons ainsi les achats durables. Un premier projet pilote est en cours pour les voitures électriques. Une campagne d'information des citoyens est en cours d'élaboration.

- Les étiquettes énergétiques ont été révisées et doivent mieux informer les consommateur.trice.s sur les appareils les plus économiques, les plus écologiques et les plus économes en énergie du marché. Ces informations seront aussi mises à disposition dans une base de données européenne. Une vaste campagne d'information sera menée pour informer les consommateur.trice.s.

- Nous allons accroître la sensibilisation et l'information de la manière suivante :

- > une campagne de sensibilisation, tenant compte de la question du genre, sur l'utilisation et l'entretien des produits, la consommation durable, la réutilisation, la réparation et le recyclage,
- > des actions en faveur d'une alimentation plus saine et durable,
- > une campagne sur les conditions de travail et la concurrence déloyale dans l'économie des plateformes,
- > la poursuite de *#BeBiodiversité*, avec notamment une campagne de sensibilisation des jeunes aux conséquences de nos modes de consommation sur la biodiversité et un outil pédagogique pour les écoles,
- > la relance de www.energivores.be.

3.7

SOUTENIR LA CONFIANCE DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE


La signature électronique rend les transactions plus sûres, permet d'économiser du papier et réduit les déplacements. Les autorités fédérales encourageront dès lors les entreprises et les consommateur.trice.s à y recourir, et les informeront sur son cadre juridique, ses avantages et sa mise en œuvre.

3.8

ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION RESPONSABLES ET DURABLES

Nous continuons à innover dans le domaine des nanoparticules et à optimiser l'extraction du sable en mer du Nord. Les autorités fédérales contribuent ainsi à des modes de production plus responsables.

- Des initiatives sont développées tant au niveau national



qu'international pour promouvoir l'innovation dans le domaine des nanomatériaux et protéger simultanément les consommateur.trice.s, les travailleur.euse.s, l'environnement et la santé publique. La Belgique dispose de son propre nanoregistre, dans lequel les entreprises enregistrent les nanoparticules qu'elles produisent ou utilisent. Pour renforcer cette démarche sur le plan scientifique, nous investissons dans une plateforme de caractérisation des nanoparticules.

- Le sable extrait de la partie belge de la mer du Nord est principalement utilisé comme sable de construction et pour le remblayage des plages. Nous étudions la manière de rendre l'extraction du sable marin plus durable et conforme à la gestion environnementale et aux réserves exploitables.

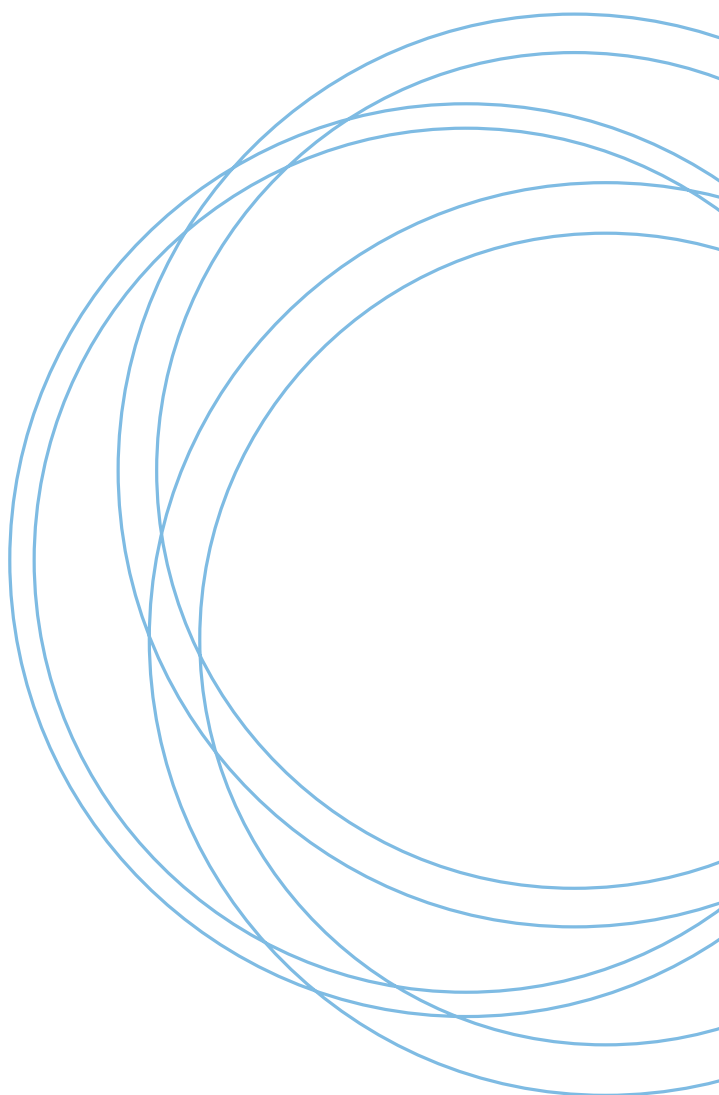
3.9

PASSER À DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Nous nous engageons en faveur d'alternatives pour la protection des cultures et organisons un large débat public sur la transition alimentaire.

- Un plan de réduction des pesticides, la supervision et le contrôle du commerce des pollinisateurs et du pollen, ainsi que la recherche de substances et de méthodes alternatives pour la protection des cultures seront mis en place. Nous sensibilisons en outre les consommateur.trice.s et les principaux acteurs du marché. Grâce à ces actions, nous favorisons une production agricole plus propice à la biodiversité.
- Nous organisons un large débat social sur la manière dont la Belgique peut passer à un système alimentaire durable. Le projet *Futures4Food* développe une méthodologie pour deux cas tests : la transition protéique et le passage à la production durable de céréales. Nous étudierons l'application de cette méthodologie à d'autres thèmes dans une phase ultérieure.
- Nous prenons également des mesures pour rendre plus durables les chaînes d'importation de produits alimentaires. Ces mesures font partie intégrante de notre stratégie *Beyond Food*.

> **La stratégie *Beyond Food* s'inscrit dans le cadre de nos actions au niveau international. Pour en savoir plus, consultez le point d'action 6.4.**





4. Changer de modèle de mobilité

Notre modèle de mobilité actuel a un impact négatif sur le climat, la qualité de l'air et la santé publique. Nous sommes en train de passer à un nouveau modèle de mobilité centré sur la mobilité douce, collective et multimodale.

- Nous réduisons l'impact environnemental du trafic routier.
- Nous pénalisons les délinquants routiers et les récidivistes.
- Nous encourageons l'utilisation du vélo.
- Nous préconisons une diminution du trafic aérien et de ses émissions.

4.1. **RÉDUIRE LE TRAFIC ROUTIER ET LES ÉMISSIONS**

Le transport routier constitue l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre en Belgique. Nous voulons réduire le nombre de voitures en circulation mais aussi leur impact individuel sur l'environnement.

- Nous étudions la possibilité de n'autoriser que la vente de véhicules répondant à la norme zéro émission.
- Nous renforçons et simplifions le budget mobilité.
- D'ici 2026, toutes les voitures d'entreprise seront des modèles répondant à la norme zéro émission.
- Nous nous penchons sur la révision de la fiscalité des voitures d'entreprise et des véhicules utilitaires.
- Nous soutenons des normes de produits plus strictes aux niveaux européen et international.
- Nous soutenons les plateformes de partage de voitures, de vélos ou d'autres moyens de transport.

4.2 **RÉDUIRE LE NOMBRE DE VICTIMES DE LA ROUTE**

D'ici à 2030, le nombre de personnes tuées sur les routes devrait diminuer de 50 % par rapport à 2020. Le nombre de personnes gravement blessées devrait suivre la même tendance. La Belgique se conforme à cet égard aux objectifs fixés par la Commission européenne et les Nations unies.

- Nous mobilisons l'ensemble de la société belge dans le cadre d'États généraux de la sécurité routière.
- Nous luttons contre la récidive et l'impunité. Notre ambition est de contrôler chaque année 1 conducteur.trice sur 3 et de voir si la récidive peut être davantage prise en compte dans le traitement des infractions.
- Nous développons des sanctions alternatives.
- Nous affinons la procédure de poursuite des infractions commises par des contrevenants transfrontaliers.



4.3

FAVORISER L'USAGE DU VÉLO

Nous stimulons la pratique du vélo en mettant en œuvre un certain nombre d'actions.

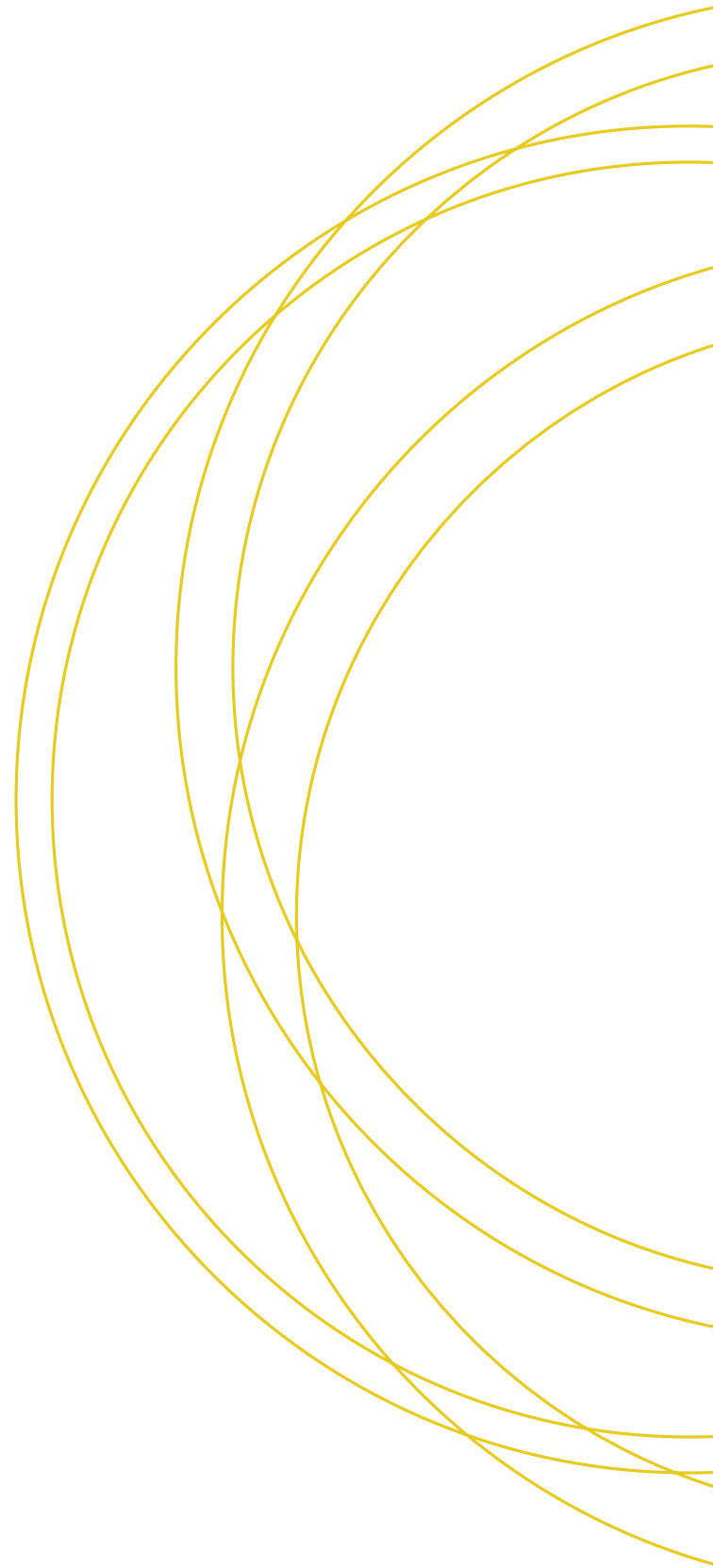
- Nous plaidons au niveau européen pour une diminution du taux de TVA sur les vélos, les vélos électriques et les *speed pedelecs*.
- Un registre national sera mis en place pour lutter contre le vol de vélos.
- La SNCB développe une stratégie facilitant la combinaison train-vélo, et tient compte de l'accès des personnes en situation de pauvreté, entre autres par l'automatisation des tarifs sociaux.
- Nous examinons comment adapter le code de la route pour améliorer le partage de la voie publique.

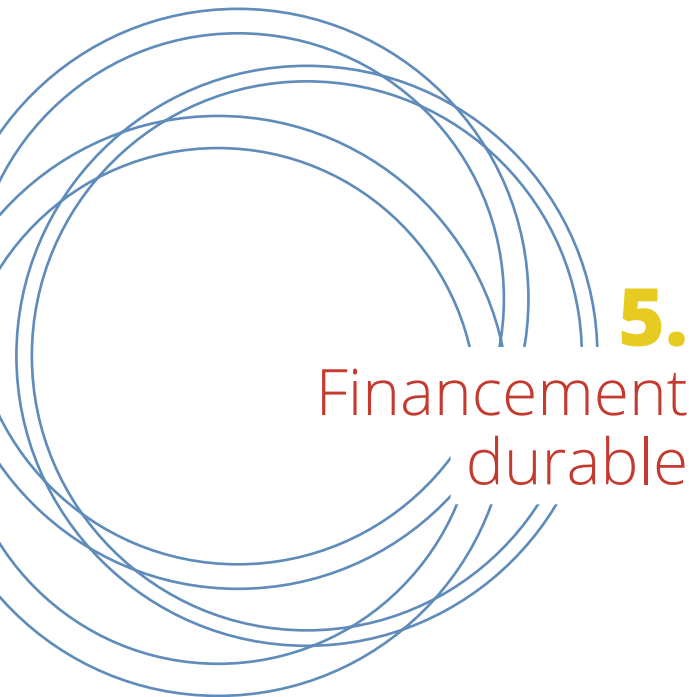
4.4

RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT AÉRIEN

Le prix du transport doit être proportionnel à son impact sur l'environnement et la santé.

- Nous étudions comment appliquer le principe du pollueur-payeur à notre transport aérien.
- Aux niveaux européen et international, nous préconisons une révision de l'exonération fiscale du kérosène, l'interdiction des vols court-courriers et l'encouragement d'alternatives à part entière comme le train.





5. Financement durable

Qui dit développement durable dit aussi plus de durabilité dans la finance, l'épargne, les placements et les investissements publics.

- Nous élaborons un plan stratégique visant à aligner le financement de la transition économique sur les objectifs de développement durable.
- Nous étudions les options et les seuils en matière d'épargne et d'investissement durables, notamment dans les fonds de pension et les assurances.
- Nous veillons à ce que le plan de relance et d'investissement contribue au développement durable.

5.1.

FINANCER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

Les autorités fédérales veulent réorienter leurs dépenses et les rendre compatibles avec les objectifs de développement durable. Dans le même temps, elles souhaitent responsabiliser le secteur financier.

- Les autorités fédérales investiront moins dans les énergies et les carburants fossiles et, d'ici à 2030, se retireront des entreprises qui émettent des gaz à effet de serre de manière intensive et ne se sont pas mises à la transition énergétique.
- Les autorités vont générer une incitation aux investissements dans les entreprises qui contribuent à la transition écologique.
- La Société fédérale de participations et d'investissement élabore une charte de responsabilité sociale.
- Nous examinons quelles mesures, actuellement volontaires, devraient devenir obligatoires pour les opérateurs économiques.
- Nous analysons les possibilités et les seuils applicables aux investissements durables en Belgique et cherchons comment stimuler l'épargne et les investissements dans des projets durables.
- Nous suivons l'évolution de l'épargne belge vers des produits financiers durables.
- Nous promouvons l'utilisation des labels financiers européens en Belgique.
- Nous étudions les possibilités de décourager les investissements nuisibles à l'environnement et à la santé dans les fonds de pension et les assurances, et de stimuler les investissements dans la transition énergétique.

> **Ces actions constituent la stratégie de finance durable de la Belgique, à l'instar d'autres États membres de l'Union européenne. Pour leur élaboration, les autorités fédérales recourent à l'instrument d'appui technique de la Commission européenne.**

5.2

LE PLAN DE RELANCE ET D'INVESTISSEMENT

Le gouvernement élabore une stratégie d'investissement qui garantit une société prospère, inclusive et durable à long terme. Il veille à la cohérence entre le plan d'investissement stratégique et les objectifs de développement durable et procédera, pour chaque investissement, à une analyse de la dimension du genre. Le gouvernement vise à ce que les investissements contribuent simultanément à plusieurs ODD ainsi qu'à des projets ayant un impact positif sur la nature et l'environnement.



6. International

Par notre politique étrangère, notre commerce extérieur et notre coopération au développement, nous contribuons dans le monde entier à la démocratie, aux droits humains, à l'égalité entre les genres, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté.

- Nous plaçons pour une transition équitable et y consacrons des fonds supplémentaires.
- Nous associons le commerce au respect des droits humains.
- Nous nous engageons dans la lutte contre le commerce des espèces menacées.
- Nous prenons des mesures pour rendre les chaînes d'importation de produits alimentaires plus durables.
- Nous agissons en faveur de la protection sociale universelle.
- Nous soutenons les normes internationales en matière de travail décent.
- Nous voulons sanctionner l'écocide aux niveaux national et international.

6.1.

TRANSITION DURABLE ET FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous agissons sur le plan diplomatique et augmentons nos efforts sur le plan financier.

- Dans le cadre de la diplomatie climatique et énergétique, nous nous sommes engagés à réduire rapidement les émissions, mais aussi à assurer une transition énergétique équitable. Nous devons empêcher le déplacement à l'étranger de processus de production polluants et malsains.
- Le financement de la lutte contre le changement climatique fait partie de notre politique climatique internationale. Nous prévoyons une contribution supplémentaire croissante pour le climat dans le cadre du budget de la coopération au développement. Cela nous permet de soutenir les pays partenaires en matière de biodiversité, d'agriculture adaptée au changement climatique et de croissance socio-économique urbaine durable.

6.2

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ET DES DROITS HUMAINS

La responsabilité sociétale des entreprises et les objectifs de développement durable sont inextricablement liés. Nous voulons concevoir des politiques cohérentes à cet égard, en nous appuyant sur les droits humains.

- Tout partenariat des autorités fédérales visant à la réalisation de l'Agenda 2030 tiendra compte de l'obligation de rendre des comptes et du respect des droits humains.
- La contribution aux objectifs de développement durable du deuxième plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » est précisée, à l'aide d'indicateurs mesurables.
- Au niveau multilatéral, nous nous engageons en faveur d'un traité contraignant des Nations unies concernant les entreprises et les droits humains. Au niveau européen, nous demandons une législation sur le devoir de vigilance des entreprises et les obligations des dirigeants.

6.3

LUTTE CONTRE LE COMMERCE DES ESPÈCES MENACÉES

Nous continuons à nous mobiliser pour l'*Office des Nations unies contre la drogue et le crime*. Plus précisément, nous soutenons les actions visant à financer le *fonds de lutte contre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts en Afrique*. Ce financement renforce les capacités des enquêteurs et des magistrats locaux.

6.4

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DURABLES

La stratégie *Beyond Food* rend nos chaînes d'importation de denrées alimentaires plus durables, grâce à des mesures visant à lutter contre la déforestation importée et à transformer notre système alimentaire. Cette stratégie promeut les chaînes durables aux niveaux national, européen et international, et comprend des actions relatives aux salaires équitables, à la biodiversité, aux droits humains (avec un accent particulier sur les droits des femmes et des enfants) et à la lutte contre le changement climatique.

- Nous lançons la stratégie *Beyond Food*, organisons des groupes de travail pour les produits de base prioritaires et définissons des actions.
- Pour chaque produit de base prioritaire, nous mettons en œuvre et contrôlons les partenariats public-privé.
- Nous mettons en œuvre, évaluons et révisons les actions de *Beyond Food*.

6.5

PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

La sécurité sociale est reconnue comme étant un droit humain. La demande d'aide au développement de systèmes de protection sociale est en augmentation. La Belgique a déjà consenti d'importants efforts techniques et financiers par le passé. Les autorités fédérales veulent continuer à promouvoir la sécurité sociale au niveau interna-

tional par le biais de trois actions.

- Nous mettons à disposition l'expertise belge en matière de protection sociale. Nos experts sont au service des pays partenaires, dans le cadre de projets belges et européens.
- Nous intensifions nos efforts pour promouvoir les normes de l'OIT en matière de protection sociale.
- Nous plaçons pour un financement international de la protection sociale et soutenons celle-ci dans les pays en développement, dans le cadre de notre coopération au développement.

6.6

TRAVAIL DÉCENT

Les autorités fédérales soutiennent l'agenda pour le travail décent de l'OIT. Notre statut de membre suppléant du conseil d'administration de l'OIT et notre présidence de l'UE en 2024 sont autant d'occasions de jouer un rôle plus important à cet égard. Nous continuons également à plaider pour l'inclusion de la sécurité et de la santé au travail dans les principes et droits fondamentaux de l'OIT.

6.7

LUTTE CONTRE L'ÉCOCIDE

Les autorités fédérales soutiennent la demande visant à faire de l'écocide un crime international à part entière. Au niveau national, nous étudions l'inclusion de l'écocide dans le nouveau code pénal. Au niveau international, nous prenons des initiatives diplomatiques pour inclure ce crime dans le Statut de Rome.

Publication

Plan Fédéral de Développement Durable
Version approuvée par le gouvernement
fédéral le 01/10/2021

Editeur responsable

Dieter Vander Beke,
Président de la Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable (CIDD)

Octobre 2021

Dépôt légal : D/2021/11945/3

Secrétariat de la CIDD assuré par
l'Institut Fédéral pour le Développement
Durable (IFDD), Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62

Graphisme

Muriel Vandevoorde - www.peaurouge.com

